



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE
DE
ASPACH-LE-BAS
68700



ARRETE DU MAIRE 50/2026

Le Maire d'Aspach-le-bas,

- VU les articles L2213-1, L2542.1 et L 2542.2 du Code des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 36, R 38 et l'article R225 du décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958
relatif à la Police de la circulation routière modifié et complété,
VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 et l'article R 225 du Code de la Route
VU l'instruction ministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation temporaire,
VU la demande de l'entreprise SOBECA en date du 1^{er} septembre 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique en raison des travaux de raccordement aux réseaux existants, dans les rues du Calvaire et de la Forêt.

ARRETÉ

Article 1er : Du jeudi 10 septembre 2026 au lundi 9 novembre 2026, la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux existants, nécessiteront une réglementation provisoire de la circulation.

Pendant la durée des travaux, un empiètement sur chaussée sera mis en place dans les rues du Calvaire et de la forêt. Le basculement de la circulation se fera sur la chaussée opposée en alternat manuel avec une largeur de voie maintenue d'au moins 3.50 m pour permettre le passage des véhicules.

Au droit des travaux le dépassement et le stationnement seront interdits et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 2 : Les termes de l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de la gendarmerie et de lutte contre l'incendie.

Article 3 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -livre 1-8ème partie-signalisation temporaire- par l'entreprise SOBECA.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise SOBECA devra nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - La brigade verte
 - L'entreprise SOBECA
 - Archives

Acte certifié exécutoire,
Fait à ASPACH LE BAS,
Le 08/09/2026.
Le Maire,

Nicolas WENTZ.



